Vol. XVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 5 Septembre 1889 No. 16.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à

EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.





REPRODUCTIONS.

TRAVAILLONS !

Mes enfants, il faut qu'on travaille !
Il faut, tous dans le droit chemin,
Faire un métier, vaille que vaille,
Ou de l'esprit ou de la main.

Nul ici-bas ne se repose ;
Il n'est rien d'inerte et d'oisif,
Ni l'oiseau, ni même la rose,
Ni ce vieux front chauve et pensif.

La fleur travaille sur la branche ;
Le lys dans toute sa splendeur
Travaille à sa tunique blanche,
L'oranger à sa douce odeur.

Voyez cet oiseau qui voltige
Vers ces brebis, sur ces buissons...
N'a-t-il rien qu'un joyeux vertige,
Ne songe-t-il qu'à ses chansons ?

Il songe aux petits qui vont naître,
Et leur prépare un nid bien doux ;
Il travaille, il souffre peut-être,
Comme un père l'a fait pour vous.

Là-bas ce chien court, saute, aboie
Et poursuit brebis et béliers...
Croyez-vous que c'est de la joie
Qu'il folâtre sous les haliers ?

Il va, grondé, battu peut-être,
De l'un à l'autre en s'essoufflant,
Il va sur un signe du maître,
Rassembler le troupeau bêlant.

Mais qui bourdonne à mes oreilles ?
Regardez bien. Vous pourrez voir
Nos chères petites abeilles
Qui butinent dans le blé noir.

C'est pour vous que ces ouvrières
Travaillent de tous les côtés,
Sur les jasmins, sur les bruyères,
Elles vont cueillir vos goûters.

Dieu seul a le travail facile.
L'univers est toujours dispos
Sous ses doigts, et toujours docile,
Et Dieu n'est jamais en repos.

Il n'est point de peine perdue
Et point d'inutile devoir ;
La récompense nous est due,
Si nous savons bien le vouloir.

Le moindre effort l'accroit sans cesse,
Surtout s'il a fallu souffrir...
Travaillez donc et sans faiblesse ;
Ne plus travailler c'est mourir.

V. L.

PENSÉES.

—Un mensonge, fût-il tué et mort, peut quelquefois piquer comme la guêpe morte.

—Tout homme est l'architecte de sa propre fortune. Et il est heureux pour la plupart d'entre nous qu'il n'existe pas d'inspecteur de construction.

—La vieillesse a ses privilèges. C'est un bienfait que de vivre vieux pour être respecté, honoré, et choyé. Les très vieux et les très jeunes sont la lumière et l'espérance du monde.

—Il vaut beaucoup mieux vivre une sainte vie que d'en parler Les phares ne sonnent pas la cloche et ne tirent pas le canon pour appeler l'attention sur leur lumière—Ils jetent simplement leur lumière.

LES INDIENS A PARIS.

Paris est en ce moment tapissé d'immenses affiches représentant les unes un grand gaillard à la figure énergique, à la moustache épaisse, aux cheveux flottants, les autres, des hommes aux habits multicolores, caracolant sur des chevaux indomptés. Au bas des unes et des autres on voit cette mention *Buffalo Bill's Wild West*, traduisez : l'*Ouest sauvage de Guillaume Bison*.

C'est dans un campement de 60,000 mètres d'étendue situé route de la Révolte, aux portes de Neuilly, qu'est installé le colonel W. F. Cody, qui s'est surnommé lui-même *Buffalo Bill*, c'est-à-dire *Guillaume Bison*.

C'est un homme de haute taille aux épaules larges, aux membres vigoureux. Il a commencé par être *Indian Scout*, c'est-à-dire guide des troupes américaines en guerre contre les Indiens. Tireur incomparable, il s'est fait une réputation de chasseur de bisons qui lui a assuré en Amérique d'abord, puis à Londres et ensuite à Paris, un réel succès de curiosité. Il est accompagné d'une troupe de deux cents hommes environ, aussi hétérogène que possible. Il y a de tout ; des Indiens à peau cuivrée, des *vaqueros* mexicains, dompteurs de chevaux sauvages et surtout des *cow-boys* compagnons du colonel Cody ; *cow-boys*, veut dire *garçons de vaches*, ou bouviers. En réalité ce sont des hommes chargés d'escorter dans la prairie des convois de bœufs et de les protéger contre les agressions des Indiens. Or les Peaux-Rouges montrent dans l'attaque des convois une audace extraordinaire et une férocité qui n'a d'égale que celle que déploient les cow-boys dans la répression. Scalper un Peau-Rouge constitue, pour un cow-boy, un titre à l'admiration de ses compatriotes. Quant aux Indiens, ils soumettent leurs prisonniers à des tortures auprès desquelles les carcans chinois ne sont que des lits de roses. Vous jugez d'après cela de l'aménité qui préside aux rapports entre blancs et rouges en pleine prairie. Buffalo Bill et sa troupe donnent d'ailleurs une idée assez juste de cette vie du Far-West dans leurs exercices variés et fort intéressants.

Le domptage des chevaux sauvages constitue un spectacle émouvant, bien que je soupçonne les chevaux *sauvages* d'avoir une teinte de civilisation.

Très émouvant aussi l'attaque et la défense du convoi. On voit arriver une sorte de mail-coach rappelant notre antique diligence et traîné par six mules ornées de grelots bruyants.

A l'intérieur prennent place une ou deux personnes. Le véhicule part au galop. Tout à coup une troupe d'Indiens arrivent à droite et à gauche, se précipitent sur la diligence, et tandis que les uns, à cheval, arrêtent les mules, les autres, simples piétons, se jettent aux portières et escaladent la voiture. Voyageurs et conducteurs se défendent avec acharnement. Les détonations répétées (car on ne ménage pas la poudre) attirent un parti de cow-boys qui se jettent sur les Indiens et les mettent en fuite après un combat épique sans cesser de caracoler en tiraillant comme à la petite guerre.

Ce qui est plus remarquable à notre avis, c'est l'adresse comme tireurs des cow-boys et surtout du colonel Cody. Armé d'une carabine à douze coups, il casse successivement, en galopant ventre à terre, les balles que jette en l'air un homme galopant devant lui à la même allure, et cela sans avoir le temps de viser, en tirant d'instinct, pour ainsi dire.—En résumé c'est une exhibition tout à fait exceptionnelle et qui obtient un succès énorme que la *Buffalo Bill's Wild West Cmpany*.

LE PAYSAN CANADIEN

M. Fortier a tracé dans la *Nouvelle Revue* un portrait du paysan canadien que l'on devine esquissé d'après nature. Dans les phrases de M. Fortier, dans ses mots, on croit retrouver, dit le chroniqueur de la *Nouvelle Revue*, le tour et l'accent qui étaient ceux de parler de la France il y a deux siècles. Et rien n'est plus doux que d'entendre dans cette pure langue française d'autrefois chanter une profonde sympathie pour la France d'aujourd'hui.

M. Fortier nous montre d'abord le paysan canadien chez lui.

C'est à la maison, dans ses travaux, dans sa manière de vivre, que le paysan canadien révèle la grandeur de son caractère : caractère assez complexe, tenant à la fois de celui du Français, du Sauvage et de l'Anglais Nos pères transportés du pays de la France aux rives incultes du Saint-Laurent ont conservé les mœurs et les croyances de la mère-patrie ; par le contact incessant avec les Peaux-Rouges d'Amérique, ils ont pris le goût des aventures qui est la marque distinctive des coureurs de bois. Plus tard, lorsque l'Angleterre planta son drapeau sur nos citadelles livrées par une inqualifiable lâcheté, il communiqua sa froideur à nos pères.

L'habitant de nos campagnes canadiennes est ordinairement un homme sobre, économe sans être avare, et d'une honnêteté proverbiale. Il n'a point de faux orgueil. et ira, vêtu d'un pantalon fait d'une étoffe grossière fabriquée dans sa propre maison, et portera une chemise tissée avec les produits de sa terre. Ses bottes seront de cuir tanné et un chapeau à larges bords défendra son front de l'ardeur du soleil. Sa maison est de bois, à un seul étage avec pignon couvert en bardeaux. Tous les printemps il la blanchit avec de la chaux, ce qui lui donne un caractère de propreté que l'on ne rencontre guère dans les autres pays. L'ameublement en est très simple : des lits de bois, quelques chaises, un buffet, une huche, un métier, un rouet, le coffre traditionnel où s'asseyent les jeunes amoureux. Le mur est orné d'un crucifix au pied duquel tous les soirs la famille s'agenouille et fait la prière. A côté du crucifix est un calendrier diocésain.

M. Fortier nous dit aussi les occupations, les jeux, les chansons des paysans du Canada, il nous conte leurs légendes ; après avoir lu son étude, personne certes ne contredira au jugement qui la termine.

Le Canadien, grâce à des instincts généreux et patriotiques, n'oublie pas sa mère-patrie : c'est le seul peuple qui, sous une domination étrangère, ait su, non-seulement conserver, mais encore faire reconnaître légalement sa religion, sa langue et ses coutumes.

AUGUSTE FORTIER,
(*Nouvelle Revue*.)

GRANDE FÊTE A SAINT-PIE, QUÉ.

Du *Courrier de Saint-Hyacinthe* :

Vendredi, le 16 août, arrivait à Saint-Pie, dans le comté de Bagot, le révérend M. Joseph Dufresne, curé de Lorette, l'une des paroisses du Manitoba. Après une absence de dix ans, il revenait voir les siens et les lieux qui l'ont vu naître et grandir. Redire le bonheur qu'il dut éprouver en touchant le sol natal, en franchissant le seuil de la maison paternelle, en revoyant et en embrassant un bon père, une tendre mère, des sœurs et des frères chéris, telle n'est pas mon intention. Il faut avoir été absent et être revenu pour être en mesure d'apprécier la joie que l'on goûte au retour. Si nous pouvons nous en former une faible idée sans cela, il ne nous est guère possible de l'exprimer.

Il ne me serait pas plus facile de peindre l'allégresse de sa bonne mère à l'arrivée de ce digne fils qui, aussitôt après son ordination à la prêtrise, avait abandonné ses proches et ses amis pour aller travailler à la vigne du Seigneur, dans un diocèse éloigné, sous l'habile direction du grand Archevêque de Saint-Boniface. Son vénérable père souffrait d'une assez grave indisposition depuis quelque temps ; la présence de ce fils, qu'il craignait de ne plus revoir avant sa mort, lui procure une consolation si grande qu'il a oublié sa douleur et qu'il ne la ressent plus. Les pères et les mères seuls peuvent connaître et goûter de semblables joies ; et celles-ci les récompensent des peines et des fatigues qu'ils ont éprouvées quand ils élevaient leurs enfants.

Ses nombreux frères accoururent avec empressement sous le toit paternel pour savourer encore une fois le bonheur de vivre ensemble : *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum !*

L'auteur des proverbes a dit que les enfants sages sont la couronne des parents qui les ont élevés. Quelle magnifique couronne que cette brave famille, l'une des plus belles et des plus nombreuses de la paroisse de Saint-Pie.

M. Dufresne fut généreusement invité par M. le curé Hardy de chanter la messe ou de prêcher le dimanche où l'on faisait la solennité de l'Assomption. Il accepta de faire les deux, parce que ce jour, 18 août, était le deuxième anniversaire de sa première messe chantée dans sa paroisse natale, et parceque ses parents, réunis en cette circonstance, avaient manifesté le désir bien légitime de l'entendre parler, désir qui ne pourra peut-être plus se réaliser.

A la parure exigée par la fête du jour, les bonnes dames de la Présentation de Marie, directrices du couvent de Saint-Pie, avaient eu la délicatesse d'ajouter quelque chose qui rappelât au célébrant le jour de son élévation au sacerdoce. Ainsi, par exemple, elles avaient placé sur l'autel un missel et un calice, emblêmes du pouvoir sacerdotal et objets qu'on lui fait toucher à son ordination ; puis, une magnifique couronne, faite d'épis de blé, symbolisant le froment des élus, et matière première de l'Eucharistie. On apercevait encore cette inscription fort bien adaptée à la circonstance : *Tu es sacerdos in æternum.*

A la messe, Messire Dufresne fut assisté par le Rév. P. Blais, C. S. C. et par M. P. A St. Pierre, remplissant les fonctions de diacre et de sous-diacre. Tous deux sont aussi des prêtres originaires de Saint-Pie.

Après le chant de l'Evangile, M. le célébrant monta en chaire.

Il dit d'abord : *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi ?* Que rendrai-je au Seigneur pour le bonheur qu'il m'a fait de revoir la terre que j'ai foulée aux pieds lorsque j'étais jeune, le clocher de mon village, l'église où je fus baptisé, où je fis ma première communion, où je reçus le sacrement de confirmation, l'autel sur lequel j'offris à Dieu, pour la première fois, le saint sacrifice de la messe ? Puis, empruntant ces paroles de l'Apôtre St. Paul : *Qui sunt isti* il se demanda quelles étaient les personnes qui l'écoutaient. C'est un père ployant sous le poids de la douleur et des ans ; c'est une mère qui autrefois le combla de tendresses ; ce sont des sœurs et des frères bien-aimés ; ce sont encore d'autres parents et des compagnons d'enfance qu'il a quittés dans le but de gagner le ciel. Ce sont des confrères de collège que le bon Dieu a appelés, comme lui, au sacerdoce ; c'est un vénérable curé, heureux de voir auprès de lui trois prêtres donnés à l'Eglise et à Dieu par sa paroisse ; ce sont de dignes religieuses, amenées ici par la divine Providence pour travailler à l'éducation chrétienne de la jeunesse. Il y a des absents. Depuis dix ans, un curé qu'il vénérait, qu'il estimait et pour lequel il conserve beaucoup de reconnaissance, a été moissonné par la mort. De même, une douzaine de ses parents et plusieurs de ses coparoissiens sont passés de vie à trépas. Nous devons croire qu'ils goûtent les délices du ciel. Ici, le bon missionnaire parla de la beauté et du bonheur du ciel, nous encourageant à faire quelque chose pour le gagner. C'est dans ce but qu'il n'a pas craint de partir pour une contrée lointaine. Lui faudrait-il donner sa vie pour la mériter, qu'il y consentirait bien volontiers. Cependant la justice divine est infinie et rigoureuse ; quelques-uns de nos morts sont peut-être encore dans les flammes expiratoires ; en cas qu'il en soit ainsi, avec l'approbation de monsieur le curé actuel, je chanterai demain à 8 heures, une grande messe pour le repos de l'âme de Messire J. C. A. Desnoyers, en son vivant curé de cette paroisse, ainsi que pour mes parents et tous les membres défunts de cette grande famille paroissiale. Vous êtes tous priés d'y assister.

Quoiqu'il ne fût pas préparé, M. Dufresne fut on ne peut plus heureux. Dans son cœur plein d'humilité et de charité, il a trouvé de nobles sentiments qu'il a rendus par des expressions non moins dignes et délicates. L'émotion qu'il éprouvait se manifesta si bien qu'il fit verser bien des larmes, même aux plus insensibles.

Monsieur le curé avait fixé les vêpres à 4 heures. Il exhorta les gens à y venir en foule, parcequ'elles devaient être chantées evec beaucoup de solennité et parce qu'il devait y avoir sermon, donné par le Rév. M. St. Pierre.

M. Dufresne chanta les vêpres assisté, comme à la messe, de MM. Blais et St. Pierre, revêtus de chapes.

Immédiatement avant le salut solennel du T. S. Sacrement, il y eut sermon. Croyant que cela nous intéresserait parceque nous aimons à connaître tout ce qui concerne les personnes qui nous sont chères, le prédicateur nous fit un récit légendaire de la mort, de la résurrection, de l'Assomption glorieuse et du couronnement de la sainte Vierge dans le ciel.

Le lendemain, comme il avait été annoncé, M. Dufresne chanta une grande messe de *Requiem*, à laquelle assistaient les RR. MM. Hardy, Blais, Messier et St. Pierre, ainsi qu'une foule très considérable des paroissiens de Saint-Pie. Plusieurs même voulurent s'approcher de la sainte table et communier pour le repos de nos chers défunts.

N'est-elle pas divine la religion qui produit les missionnaires, qui nous procure de semblables fêtes, qui conserve un si pieux souvenir des morts ?

Tout le monde est rempli d'admiration et s'accorde à dire : On n'a jamais eu de si belle fête à Saint-Pie. TESTIS FIDELIS.



Jeudi, 5 Septembre 1889.

UNE PAGE D'HISTOIRE

Nous avons dit un mot, jeudi dernier, sur ce qui s'est passé lors de l'abolition du conseil législatif de cette province, en 1876, et nous croyons devoir revenir sur ce sujet aujourd'hui, afin de montrer l'ingratitude de nos adversaires, après les promesses formelles que nous reçûmes à cette époque de la part des membres anglais de la législature et du lieutenant-gouverneur lui même parlant au nom de Sa Majesté la Reine.

Lors de la formation de la province, en 1870, l'acte constitutionnel nous donnait deux chambres : l'une, le conseil législatif ou chambre haute, dont les membres étaient nommés par la couronne, et l'autre, l'assemblée législative ou chambre basse, formée par vingt-quatre députés élus par le peuple.

A cette époque, la population était à peu près également partagée entre catholiques et protestants, ces derniers étant toutefois en minorité.

Afin de sauvegarder les intérêts de chaque section de la population, la province fut partagée en vingt-quatre circonscriptions électorales, dont douze étaient composées en majorité de catholiques et les douze autres de protestants ; mais au conseil législatif, formé par sept membres, quatre étaient catholiques.—Tous nommés à vie.

Comme on peut le voir, cette dernière institution était notre sauvegarde ; mais à la demande de l'hon. M. McKenzie, alors premier ministre du Canada, nos députés consentirent à faire disparaître la chambre haute. Il ne faut pas croire cependant que la chose se fit sans réflexion. Il y eut même alors une forte opposition, non-seulement de la part de nos députés français, mais même de la part de quelques-uns de nos amis les Anglais. Cependant M. McKenzie, au nom du gouvernement fédéral, refusant d'aider la province dans ses difficultés financières à moins que le conseil ne fût aboli, força nos législateurs à nous enlever une institution qui aurait été pour nous une protection dont nous sentons vivement le besoin aujourd'hui.

Les députés français protestèrent néanmoins et ce n'est qu'après avoir reçu toutes les promesses les plus formelles de la part de leurs collègues anglais qu'ils finirent par consentir à ce que nous pourrions appeler un suicide politique.

Nous avons encore cette fois une preuve du peu d'importance que l'on doit attacher aux promesses faites, même avec la plus grande sincérité possible, lorsque ceux qui s'engagent ainsi sont exposés à disparaître de la scène et que d'autres sont appelés à leur succéder.

C'est exactement la position où nous nous trouvons aujourd'hui.

Lorsque nous votions l'abolition du conseil, nous nous livrions entièrement à la merci d'une majorité qui pouvait plus tard nous devenir hostile ; c'est ce que nos amis comprirent alors, c'est ce que la députation anglaise comprit aussi et la preuve en est dans quelques-uns des discours qui furent prononcées en chambre à ce sujet.

Nous n'avons pas tout le débat sous les yeux en ce moment ; mais nous pouvons néanmoins citer aujourd'hui quelques paroles prononcées alors.

Voici ce que disait M. W. F. Luxton, à cette époque député de Rockwood :

" There were some questions of " sentiments which lay close to the " hearts of the french people and " he could assure them that not- " withstanding the movements of " the member for Kildonan (John " Sutherland) the english members " would not ruthlessly deal with " these if the french representa- " tives were sufficiently patriotic to " support the measure before the " house. They would recognize " their generosity and not forget it."

(Traduction.)

Il y a des questions de sentiments qui touchent au cœur de la population française, et en dépit des agissements du député de Kildonan (John Sutherland), les membres anglais n'agiraient jamais arbitrairement à ce sujet, du moment que les députés français seraient assez patriotes pour appuyer la mesure soumise à la chambre. LEUR GÉNÉROSITÉ SERAIT RECONNUE ET NE SERAIT PAS OUBLIÉE.

Un autre député marquant, feu M. Francis Evans Cornish, alors député de High Bluff, avocat distingué qui a de plus été maire de Winnipeg, disait de son siège, parlant sur la même question :

" He believed the old settlers and " the french would make common " cause if their rights were infring- " ed upon, and he could assure " them when the canadian party " became the very great majority " it would not be found oppres- " sive."

(Traduction.)

Il était convaincu que les vieux colons et les Français se réuniraient ensemble pour faire cause commune si leurs droits étaient attaqués, et il pouvait leur assurer que lorsque le parti canadien (les Ontariens) deviendrait en très grande majorité, *il ne serait pas oppressif.*

Voilà les promesses qui nous furent faites, et comme l'a dit le *Free Press* après, c'est ce qui décida nos députés à voter en faveur de la proposition.

Dans sa feuille du 12 février 1876, le *Free Press* donnait les raisons pourquoi les députés français votèrent en faveur de l'abolition du conseil législatif.

" On the profession of liberality " made by the english speaking re- " presentatives upon the floor of the " House, under these circumstan- " ces, every french member of the " assembly voted in favor of the " measure."

(Traduction.)

Sur les promesses de libéralité faites par les représentants parlant la langue anglaise, dans l'enceinte de la chambre, dans le cours de la discussion, tous les députés français votèrent en faveur de la mesure.

Ainsi, comme on le voit, c'était une entente entre les deux partis, et il y avait concession d'une part, et promesses et engagements de l'autre. Alors, pourquoi vient-on maintenant briser ce pacte fait de bonne foi, aujourd'hui *que le parti canadien est devenu en très grande majorité,* comme le disait M. Cornish ?

Maintenant, il n'y eut pas que les députés anglais qui prirent l'engagement que nous venons de mentionner plus haut : de ne jamais, en aucun temps, adopter de mesures contraires à nos droits et privilèges.

Son honneur le lieutenant-gouverneur, dans son discours de prorogation de la chambre, parlant au nom de Sa Majesté, confirmait cet engagement solennel. Voici ses propres paroles :

" J'ai confiance que les membres de l'Assemblée Législative, parfaitement conscients de leurs obligations rendues plus graves par l'abolition de la chambre haute, agiront avec le plus grand soin et la plus grande circonspection, afin que ce changement puisse prouver que toutes les classes et toutes les parties de notre population peuvent, comme par le passé, être certaines d'être traitées avec générosité et le *fair play* britannique dans toutes les questions qui pourraient, à l'avenir, être soumises à la considération de la législature."

LE PREMIER PAS

Aussitôt après le départ de l'hon. M. Prendergast des bureaux du gouvernement, l'œuvre néfaste a été commencée : les ministres anglais ont adopté un ordre en conseil pour empêcher dorénavant l'impression de *La Gazette Officielle* en langue française, et les journaux de Winnipeg nous apprennent qu'à l'avenir nos députés, nos juges de paix, nos greffiers de municipalité et nos hommes d'affaire ne recevront les avis et annonces officiels qu'en langue anglaise. C'est le premier pas.

Le gouvernement n'a même point attendu que la législature se soit prononcée pour donner effet à sa politique de persécution. La province existe depuis plus de dix huit ans et jamais pareille injustice n'a été tentée. D'ailleurs, c'est une infraction à la lettre même de la constitution. La clause 23 de l'acte de Manitoba décrète que l'usage des langues anglaise et française sera facultatif dans les chambres et les cours de justice, que les minutes de la chambre seront tenues dans les deux langues et que *les actes de la législature seront* PUBLIÉS ET IMPRIMÉS DANS LES DEUX LANGUES. Or, l'exécutif n'étant, à proprement parler, qu'un comité de la chambre, formant avec le lieutenant-gouverneur l'une des branches de la législature, il s'en suit que ses actes doivent être publiés et imprimés dans les deux langues, tout comme les lois. En sorte que toute proclamation, ordre en conseil, avis officiel ou autre acte émanant du lieutenant-gouverneur ou du lieutenant-gouverneur en conseil, ne peut être *intra vires* ou légal, si publié en une seule langue.

Nous déclarons de plus, qu'il y a certains droits et privilèges dont on peut jouir pendant longtemps sans autorité légale ; mais au su, vu et connu des autorités, ces droits et privilèges ne peuvent être affectés par un simple ordre en conseil sans l'autorité d'une loi en vigueur.

A l'appui de ce que nous venons de dire, voici ce que nous lisons dans Todd, *On parliamentary government in England,* à la page 286 et la suivante :

" The ancient prerogative of the " crown in legislating by orders in " council, has been materially cur- " tailed, and it is an admitted prin- " ciple that the crown has no right, " by a mere order in council, either " to sanction a departure from the " requirements of an existing law, " or to interfere with the establish- " ed privileges of any class of per- " sons within the realm. It is com- " petent to the crown to declare and " enforce, by proclamation, the exe- " cution of any existing law, but it " is not within the power of the " crown either to add to, alter, or " dispense with any law of the " land."

(Traduction.)

" L'ancienne prérogative de la couronne de légiférer par ordre en conseil a été considérablement restreinte, et il est admis en principe que la couronne n'a pas le droit, en vertu d'un ordre en conseil, soit de sanctionner un changement dans les dispositions d'une loi en vigueur, ou d'attaquer des droits ou privilèges d'aucune classe de personnes dans les limites du royaume. Il est de la compétence de la couronne de proclamer et de mettre en vigueur, par proclamation, toute loi existante ; mais la couronne n'a pas le pouvoir soit d'ajouter à, changer ou suspendre une loi du pays."

M. le procureur général Martin et ses collègues, dans leur empressement à vouloir abolir la langue française, n'ont pas reculé en face d'une infraction aussi flagrante à la constitution.

A ceux qui croient encore que nous nous sommes alarmés trop tôt, nous conseillons d'étudier mieux notre situation et surtout d'apprendre à mieux connaître les hommes qui sont aujourd'hui au pouvoir dans cette province.

UN CONSEIL

Notre estimable confrère du *Courrier du Canada,* nous adresse le conseil suivant, qui, nous en avons la certitude, sera suivi par tous nos hommes sérieux :

" Nous espérons que nos amis de " Manitoba vont se tenir et se grou- " per. Ce qu'il leur faut dans la " crise actuelle, c'est l'union. L'u- " nion peut les faire triompher des " dangers dont on les menace.

" Nous savons qu'il y a eu des " misères, des rivalités, durant ces " derniers temps. Le péril commun " doit effacer tout cela. Avec de " l'entente entre nos compatriotes " de Manitoba, avec les actives sym- " pathies de tout ce qu'il y a de " gens bien pensants dans la Puis- " sance, les projets des fanatiques " de Winnipeg peuvent être dé- " joués."

ESPERONS QU'IL DIT VRAI !

Le *Mail,* de Toronto, est devenu notre ennemi le plus acharné, après avoir défendu notre cause pendant longtemps. Il est bien vrai de dire que les plus mortels ennemis sont ceux qui ont été des amis. Le *Mail* était autrefois l'organe du parti conservateur dans Ontario et aujourd'hui il combat ce parti, les chefs qui le dirigent, les Canadiens-français et les catholiques, avec un fanatisme et une passion que le *Globe* n'a jamais atteint, même dans ses plus mauvais jours.

Après avoir épuisé tous les moyens pour ameuter la population d'Ontario contre le gouvernement fédéral sur la question des Jésuites, ce journal tourne ses armes contre nous pour encourager le gouvernement Greenway-Martin à nous persécuter ; mais il craint que le parti conservateur et les libéraux français nous soient favorables, et dans sa feuille du 22 août, il disait :

" Le parti conservateur à Ontario, " jugeant d'après le ton de sa presse " reconnue, va s'unir aux libéraux " français, aux ultramontains et aux " bleus, pour résister à l'abolition " des écoles séparées et de la langue " française à Manitoba. Il a (le par- " ti conservateur) toujours coopéré " avec les cléricaux de Québec, et " est naturellement dévoué au main- " tien de l'ordre existant."

Eh bien oui ! MM. du *Mail,* chaque fois qu'une minorité sera menacée d'être opprimée ou persécutée, en dépit des lois et de la constitution qui la protège, il y aura toujours des hommes intègres, honnêtes et généreux pour la défendre.

Et si notre cause doit être portée à un tribunal plus élevé que celui de notre législature provinciale, fasse le ciel que votre prédiction se réalise.

Nouvelles Politiques

—Un " extra " de la *Gazette du Canada* annonce que le sénateur Carvell a été fait lieutenant-gouverneur de l'Ile du Prince-Edouard.

—Au moment où la ligue dite des Droits Egaux demande, sous prétexte de loyauté à la couronne britannique, la proscription de la langue française et de la religion catholique, le gouverneur anglais de l'île Maurice vient, avec l'assentiment du gouvernement impérial, de rétablir le français comme langue officielle de la colonie.

—Les nouvelles listes électorales de Québec-Est porteront, selon toute probabilité, les noms de 10,000 électeurs.

—Le découragement s'empare des fédéralistes impériaux. Les premiers ministres des colonies australiennes ont décliné leur invitation de se rendre à Londres pour assister à une conférence intercoloniale dans le but d'arriver à la fédération. Les réponses sont courtoises et laissent entrevoir quelque espoir pour le printemps, mais on comprend parfaitement ce qu'il faut en penser.

—Il est rumeur que des remaniements ministériels sont sur le point d'être faits dans le cabinet fédéral. M. Bowell deviendrait ministre du Commerce, M. Colby ministre des douanes, M. Peter White, sous-orateur des Communes, Sir Hector Langevin, ministre des Travaux Publics et des chemins de fer. Quant à M. Foster, il serait relégué dans l'ombre.

LA CONFERENCE DE SAINT-VINCENT DE PAUL

Dimanche dernier, immédiatement après les vêpres, les officiers de la Conférence de Saint-Vincent de Paul de Saint-Boniface, se rendirent auprès de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque, pour lui présenter une adresse.

L'hon. Sénateur Girard, au nom de la Conférence, lut à Sa Grandeur ce qui suit :

A Sa Grandeur Monseigneur Alexandre Antonin Taché, Archevêque de Saint-Boniface, etc., etc., etc.

Monseigneur,

La société de Saint-Vincent de Paul, représentée dans cette vaste partie du pays, sur laquelle vous avez jurisdiction, par la Conférence de Saint-Boniface, la seule régulièrement agrégée au Conseil Général de Paris, se permet de vous exposer respectueusement :

Que cette Conférence, avait eu l'idée, lors du concile, siégeant si majestueusement ici, dans le mois de juillet dernier de se rapprocher de Son Illustre et digne Archevêque et des dignes Evêques qui l'entouraient, afin d'exprimer sa joie en cette solennelle occasion, et protester de son dévouement envers l'Eglise et ses pauvres.

Croyant ne pouvoir demander cette faveur, à cause du grand travail nécessité par le concile, nous profitons de la première occasion, qui nous est offerte, pour offrir à Votre Grandeur et par Vous aux dignes Evêques du concile, le dévouement de chacun de nous à l'Eglise et à l'Autorité qui la gouverne, déclarant que nous ne voulons exister que pour servir l'une et l'autre, dans tout ce qui est à faire, et plus particulièrement le service de ses pauvres.

C'est sous les yeux de Votre Grandeur, que notre société s'est formée et qu'elle s'est développée en venant en aide aux pauvres et craignant les conséquences de l'isolement, nous nous croyons justifiables en venant demander l'encouragement et la coopération de ceux que le Seigneur a envoyés pour annoncer l'Evangile aux Pauvres et pour guérir ceux qui ont le cœur brisé, en promulgant dans les différents diocèses de cette immense province, l'établissement de la société de Saint-Vincent de Paul, que le Seigneur a aimé d'une manière si évidente par l'extension, qui s'en est faite dans tout le monde, et ses œuvres extraordinaires qui de tous côtés permettent de donner aux pauvres de Sion du pain en abondance.

Monseigneur, nous vous avons respectueusement exposé notre position, nous voulons que cette branche d'un grand arbre continue à se développer sous les yeux de Votre Grandeur, mais aidez nous, et nous vivrons et notre société de Saint-Vincent de Paul s'étendra dans cette immense province ecclésiastique, et le pôle sera le seul obstacle à son développement.

Saint-Boniface, 1er septembre 1889.

La Conférence de Saint-Vincent de Paul de Saint-Boniface, par son président,

M. A. GIRARD.

Sa Grandeur Monseigneur répondit en développant les bienfaits de la charité, cette vertu divine. Rien n'était plus propre à toucher le cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ que d'honorer ses membres souffrants dans la personne de ses pauvres. Il encouragea les membres de la Conférence de Saint-Vincent de Paul à continuer leurs œuvres de miséricorde, mais surtout il leur recommanda de voir à ce que aucun enfant pauvre ne fût empêché de fréquenter les écoles de la paroisse, faute de vêtement nécessaire. Monseigneur termina en bénissant les membres de la Conférence.

Nouvelles Religieuses.

—M. l'abbé F. Lelandais, P.S.S., a été nommé directeur du Collège de Montréal.

—Le cardinal Lavigerie, fera bientôt un appel, aux nations de l'Europe, afin d'acheter des infidèles la sainte-ville de Jérusalem et ses alentours autant qu'il sera nécessaire pour former une petite province, qui serait indépendante et garantie dans son intégrité par les puissances de l'Ouest.

Si ce projet réussit, cette victoire dans la cause de la civilisation, d'après le Pape et le cardinal Lavigerie, sera le plus grand triomphe qui ait jamais été obtenu par l'Eglise catholique, et le prestige obtenu contribuera beaucoup à la restauration du pouvoir.

—Il existe depuis longtemps déjà, des relations intimes entre l'Eglise de Chârtres et celle de Montréal. Elles ont eu pour origine première de modestes offrandes faites par les sauvages du Canada à Notre Dame de Sous-Terre. En effet les Hurons envoyèrent en 1678 une ceinture de tout ce qu'ils possédaient de plus précieux : grains de porcelaine blancs et noirs et soies de porc-épic rouges, avec l'inscription *Virgini Parituræ Votum Huronum.* A certains jours, la ceinture huronne était exposée sur l'autel de Notre-Dame de Sous-Terre, et Sablon remarque que la longueur de cette ceinture était précisément celle de l'autel. En 1699, les Abénaquis imitèrent leurs voisins, et firent présenter à Notre Dame une ceinture avec l'inscription *Matri Virgini Abnaquæi* D.D., en grains de porcelaine blancs sur un fond de grains violets ; il y a onze mille grains de porcelaine, nombre égal à celui des habitants de la tribu abénaquise.

—Nos jeunes compatriotes qui ont passé l'année au collège canadien à Rome, ont remporté de brillants succès aux examens, comme on peut le voir par les grades qu'ils ont obtenus.

MM. C. Bourduas, H. Filiatrault, H. Langevin, Barcelo, de Montréal, et Lagueux, de Québec, ont obtenu leur licence en théologie

M. H Cousineau, de Montréal, est docteur en philosophie et licencié en théologie.

M. Balthazard de St-Hyacinthe est docteur en St-Thomas, de l'Académie de St-Thomas et licencié en théologie.

M. Saint-Germain de Nicolet, licencié en droit canonique.

M. Taschereau de Québec, docteur en St-Thomas à l'Académie de St-Thomas, docteur en philosophie, docteur en théologie et licencié en droit canonique.

M. L. Cousineau et M. Corbeil sont revenus aux pays avec les titres de docteurs en théologie et en droit canonique.

Enfin M. C. Bourduas, de Montréal, a été choisi pour soutenir une thèse dans la séance publique qui aura lieu prochainement.

—Il est certain, dit *La Minerve,* que M. l'abbé Tassé, curé de Saint-Scholastique, et M. l'abbé Blythe, curé de Sainte-Martine, vont prendre leur retraite à l'automne. Ce sont deux vétérans du clergé. M. Tassé doit aller résider chez son frère, le curé de Longueil.

—Les curés du diocèse de Montréal ont passé la résolution suivante : Que tout le clergé voit avec bonheur et grande satisfaction l'union des deux écoles de médecine Laval et Victoria, qui est sur le point de s'opérer sur des bases tout-à-fait honorables.

—La Révérende Sœur Thomas, (née Elizabeth Caron), est décédée le 27 août 1889, à Montréal, à l'âge de 62 ans, 4 mois, 9 jours. Elle avait passé en religion 43 ans, 17 jours, dont 28 à la mission du faubourg Québec, rue Visitation, comme directrice.

Un premier service a eu lieu à la Providence, Maison Mère, 747 rue Sainte-Catherine, le 29, à 8 heures, et le second à l'Eglise Saint Pierre, le 30 à 8 heures.

—Mgr l'Archevêque de Montréal a fait les nominations suivantes :—M. l'abbé Azarie Dugas a été nommé prédicateur diocésain de l'œuvre de la colonisation ; M. l'abbé G. Payette, vicaire à Saint-Lin ; M. l'abbé J. S. Comtois, vicaire à l'Assomption ; M l'abbé C. Rochon, vicaire à Saint-Jean-Baptiste ; M. l'abbé C Peyrard, vicaire au Sacré Cœur ; M. l'abbé J. H Collin, vicaire à Saint-Cuthbert ; M l'abbé L. Cousineau, vicaire à Sainte-Thérèse.

—Nous regrettons d'apprendre la mort de M. l'abbé Jean Naud, arrivée ces jours derniers, à Saint-Laurent, île d'Orléans. Le défunt était le doyen du clergé du Canada. Il avait été ordonné prêtre le 11 juin 1826, et avait par conséquent plus de 63 années de sacerdoce.

—Le refus du commandant des troupes pontificales d'accorder des congés aux officiers est un indice que le pape a l'intention de quitter Rome.

Les cardinaux chargés des préparatifs du départ conseillent au pape d'aller à Civita-Vecchia en compagnie des ambassadeurs et de s'embarquer là pour l'Espagne.

Quelques cardinaux suivront le pape qui déléguera des pouvoirs extraordinaires aux chefs des congrégations restant à Rome.

Mgr l'Archevêque de Montréal a fait les ordinations suivantes le 25 août :—*Tonsure* : MM. A. Vigneault, A. Beauchamp, B. Ducharme, M. Gervais, A. Champoux, D. Côté, U. Sévigny, A. Pelletier, O. Valois, A. Brosseau, Montréal. *Ordres Moindres* : MM. G. Deshaies, P. Desrosiers, W. Geoffroy, H. Monjeau, N. Remillard, Montréal. *Sous-diaconat* : MM. A. Laliberté, J. Beaudry, M. Marleau, Montréal. *Prêtrise* : Rév. P. L. Roux, S.J.

—Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe vient de donner des lettres de chanoine titulaire de sa cathédrale au Rév. M. J. B. Dupuy, curé de Saint-Antoine, Richelieu, et des lettres de chanoine honoraire au Rév. M. Godard, curé de Saint-Aimé, le premier en remplacement de feu M. le chanoine G. V. Millier, et le second en remplacement de feu M. le chanoine Provençal, curé de Saint-Césaire.

—Messire Rousselot, curé de la paroisse Saint-Jacques de Montréal, est décédé samedi. Il était né le 17 janvier 1823, à Cholet, département de Maine-et-Loire. Il était entré à Saint-Sulpice en 1843 et avait été ordonné prêtre en 1846. Il arrivait à Montréal en 1854 Il fut dès lors nommé confesseur des Sœurs Grises jusqu'en 1861, alors qu'il fut nommé curé de Notre-Dame. En 1888, Messire Rousselot était appelé à la cure de Saint-Jacques, rue Saint-Denis, en remplacement de Messire Sentennes, actuellement curé de Notre-Dame.

Le ministère de Messire Rousselot à Montréal a été fécond en bonnes œuvres de toutes sortes. C'est à lui que nous sommes redevables de ces admirables salles d'asile qui, à commencer par l'asile Saint-Joseph, fondée en 1858, pour se continuer par les salles d'asile de Nazareth, de Bethléem, etc., donnent refuge, durant le jour, à des milliers d'enfants qui y reçoivent les premières notions de l'éducation chrétienne.

Messire Rousselot est aussi le fondateur de l'Institution des Jeunes Aveugles, rue Sainte-Catherine, de l'hôpital Notre-Dame, de l'orphelinat agricole de Montfort, etc.

LETTRE DE LA PROVINCE

CANADIENS-FRANÇAIS

De gros nuages se forment à l'horizon, l'orage approche, déjà le tonnerre gronde, les éclairs sillonnent les nues et la foudre menace d'éclater bientôt. Nous sommes en danger, aussi préparons-nous à la lutte, car de deux choses l'une : ou vaincre, ou mourir, pas de milieu, nos ennemis ne nous feront point de quartier. Qui sont ces ennemis et que nous veulent-ils ? Je vous répondrai que nos ennemis sont des canadiens comme nous, du moins ils se disent tels, mais de race différente, qui sont jaloux de notre langue, pour la simple raison qu'ils ne sont point capables, à quelques rares exceptions près, ni de la comprendre ni de la parler.

Aussi, mettent-ils tout en force pour la faire disparaître comme langue officielle, et ensuite ils veulent nous obliger à ne faire instruire nos enfants que dans la langue anglaise, en supprimant nos écoles. Voyons, mes amis, est-ce là leur unique but, leur vrai motif ? Mais non, détrompons-nous ; cela n'est que ruse de guerre, ce à quoi ils veulent en venir, c'est d'attaquer notre religion ; de la détruire en un mot. Vos deux premières causes ne sont qu'un prétexte mal dissimulé. Mais, Messieurs les orangistes, vous ne nous jetterez pas de poudre aux yeux ; démasquez-vous, jouez cartes franches sur table, point de sournoiseries, point de bigoteries, dites franchement ce que vous avez l'intention de faire et où vous voulez en venir. Si vous n'êtes pas assez francs je le dirai pour vous, et vous prouverai en même temps, que tous vos plans de campagne, si hypocritement dressés, nous sont connus, et que toutes nos mesures pour les déjouer, sont prises en conséquence.

Dernièrement, un de vos satellites, du nom de McCarthy, est venu délivrer au Portage-la-Prairie, un discours relatif à la question des Jésuites, discours ou plutôt gâchis, ou suite incohérente et incongrue d'exclamations mensongères qui depuis longtemps sont réfutées. Ce personnage est venu jeter le cri d'alarme : abolissez la langue française, abolissez les écoles catholiques, tuons la jeunesse et cela une fois fait nous aurons vite raison de leur religion.

—Oui, tout cela est bel et bon, si nous nous laissons faire comme un tas de moutons. Mais Monsieur McCarthy, sachez bien que tant que les flots du Saint-Laurent, teints du glorieux sang de nos illustres aïeux, couleront vers l'Océan, aussi longtemps la langue française se parlera ici et partout où il y a des Canadiens-français. Un siècle s'est déjà écoulé depuis que nous sommes sous la domination anglaise, et pourtant le français se parle encore ; pourquoi donc veut-on le supprimer maintenant ? et pourquoi cherche-t-on à semer la discorde et le trouble dans un pays composé d'éléments divers, comme c'est le cas aux Territoires du Nord-Ouest et ici au Manitoba ?

Monsieur Martin, lui aussi, s'est prononcé ; franchement, il faut avouer qu'il ne voit guère plus loin que son nez en agitant des questions aussi délicates. L'émigration prospère depuis 1885, l'élément français-canadien afflue par ici, a-t-il peur que nos Jean-Baptiste, avec leurs quinze ou vingt enfants, ne peuplent trop vite le pays ?

Laissons-le faire, qu'il abolisse la langue canadienne-française, qu'il supprime nos écoles catholiques, mais, en ce faisant, il allumera la guerre civile, la guerre sainte et semera la ruine et la désolation sur ces contrées à peine naissantes. En 1885, une poignée de Métis, mal organisés ont donné du fil à retordre au gouvernement parce qu'ils se sont révoltés, ou pour mieux dire, parce qu'ils ont revendiqué des droits, peut-être méconnus. Sachez le donc, Monsieur Martin et Compagnie, que le sang vaillant de nos ancêtres coule encore dans nos veines, et que nous sommes prêts à tout sacrifier pour notre patrie, notre langue et notre sainte religion. Ne vous faites point d'illusion à ce sujet, nous ne tergiverserons pas au moment critique. Regardez l'histoire de tous les peuples de l'univers ; là où un gouvernement vainqueur essayait à imposer sa langue aux vaincus, la guerre civile en est toujours résultée. Profitez donc de si tristes exemples et laissez nous en paix. Vous avez pu britanniser les plaines, mais nos cœurs sont toujours restés et toujours resteront canadiens-français, et le moment opportun venu, nous serons tous à notre poste pour défendre nos droits comme le firent les patriotes en 37 et 38.

UN CANADIEN FRANÇAIS-BELGE.

UN NOUVEAU JOURNAL

Nous avons reçu le premier numéro de *L'Agriculteur* publié dans notre ville par M. Antoine Gauvin.

Dans son prospectus le nouveau confrère déclare que la politique ne trouvera point place dans ses colonnes et que tous ses efforts tendront à l'avancement de la classe agricole de Manitoba et du Nord-Ouest.

L'Agriculteur mérite d'être encouragé, et, pour notre part, nous lui souhaitons beaucoup de succès et longue vie.

NOCES DE BOIS

Mardi soir, M. et Mme Eugène Prieur, recevaient à l'occasion du cinquième anniversaire de leur mariage, les nombreux amis qu'ils comptent au milieu de nous.

L'occasion était belle pour ces derniers de donner aux heureux époux des preuves de l'estime dont ils jouissent, aussi un magnifique cadeau qui leur rappellera cette date mémorable leur fut offert.

Une table somptueusement servie avait été dressée sous une immense tente montée au côté de la maison. Inutile de dire que tous surent faire honneur aux mets délicieux qui leur furent offerts.

La soirée fut des plus agréables. La musique entraînante de l'orchestre se fit entendre jusqu'à une heure avancée, et tous emportèrent de cette belle fête le meilleur souvenir.

Choses et Autres

—Londres et New-York vont avoir des tours genre Eiffel de plus de 2,000 pieds de haut.

—On dit que les rumeurs de guerre en Europe ne sont pas fondées, et cependant, une dépêche de Londres annonce que la manufacture Mauser fabrique et expédie chaque semaine 1,300 carabines pour la Turquie. Elle lui a déjà délivré 75,000 de ces armes. La manufacture Krupp a complété 850 canons de campagne ordonnés par la même puissance, en 1886.

—Il a été importé à Winnipeg, durant l'année expirant le 30 de juin dernier, pour $1,622,939 de marchandises imposables, et pour $250,410 de marchandises entrant en franchise. La valeur des marchandises entrées pour la consommation et imposable s'est élevée à $1,636,491, et les marchandises non-imposables à $280,410. Il en a été exporté durant la même période pour $698,723.

—Le gouvernement fédéral accorde un bonus de $1,500 pour la construction, à Saint-Albert, d'un moulin à farine devant remplacer celui qui a été incendié. C'est là un acte qui lui vaudra la reconnaissance de la population du district d'Edmonton.

—La *Gazette,* de Montréal, cite un rapport officiel émanant des autorités du Vermont, dans lequel il est constaté que 200,000 acres de terre dans cet Etat retombent en friche faute d'occupants. Le fait est que la classe agricole de la Nouvelle-Angleterre abandonne la campagne dans des proportions réellement alarmantes.



PERSONNEL

M. Edward R. Lloyd, trésorier de notre ville, est parti lundi soir pour Montréal. Il sera absent pendant une quinzaine de jours.

L'hon. M. LaRivière, député de Provencher, est parti hier pour uu voyage de quelques jours à Ottawa et Montréal.

M. C. F. Beaudry a quitté Saint-Boniface pour allé résider à Saint-Jean Baptiste avec sa famille.

MM. Longpré et Valiquette, de Saint-Jérôme, Qué., étaient ici hier de retour de Saint-Jean-Baptiste où ils sont allés visiter les terres.

M. H. Chérias, venant de France, est arrivé à Saint-Boniface, la semaine dernière.

M. Henri Royal, E.E.D., est parti à midi pour Régina où il devra passer une quinzaine de jours chez son père son honneur le lieutenant-gouverneur des Territoires.

Affaires Municipales.

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la quinzième séance du septième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la douzième séance régulière, tenue lundi, le 26ème jour d'août A.D. 1889.

Présents :—Son honneur le maire au fauteuil et MM. les conseillers Bédard, Fortin, Lauzon, Pelletier et Turenne.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Le greffier dépose sur la table les communications et comptes suivants :—Une lettre du trésorier demandant un congé d'une quinzaine de jours : le rapport de l'officier-rapporteur pour l'élection du 1er août et une lettre de M. Edmond Marcoux refusant, faute de qualification, la nomination de conseiller ; une lettre du commissaire municipal demandant la somme de $420.61 pour dépense de district et $115.20 pour dépense de comté, et une lettre du même donnant les différentes conditions auxquelles le gouvernement accorde des octrois, une lettre de l'hon. juge Dubuc demandant à la ville de lui faire une traverse sur le trottoir vis-à-vis le lot 807, avenue Provencher ; rapport de la police pour le mois de juillet, accusant une recette de $12.00 et une dépense de $12 50 ; rôle de paye pour le mois de juillet jusqu'au 15 août inclusivement $133.56 ; une lettre de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque, offrant un certain aide à la ville pour remplir le vide causé par l'éboulis en face du couvent ; une réponse du gouvernement à la demande de la ville pour un octroi, et plusieurs comptes.

Ces différents comptes et communications sont envoyés aux comités auxquels il appartient.

M. le conseiller Turenne présente le 7ème rapport du comité de police, feu et santé qui se lit comme suit :

7ème rapport du comité de police, feu et santé, M. le conseiller Turenne, président, et MM. les conseillers Bédard et Lauzon : Votre comité recommande le paiement des comptes suivants :—N. H. Houde, $7.00 ; Joseph Buron, $6.35, et reçoit le rapport de la police pour le mois de juillet accusant une recette de $12.00 et une dépense de $12.50.

M. le conseiller Pelletier présente le 8ème rapport du comité des travaux publics qui se lit comme suit :

8ème rapport du comité des travaux publics, M. le conseiller Pelletier, président *pro tem.* et son honneur le maire : Votre comité recommande le paiement des comptes suivants :—J. B. Joyal, $4.05 ; J. P. O. Allaire, $17.48, et H. F. Despars, $7.46 ; rôle de paye pour le mois de juillet jusqu'au 5 août inclusivement $133.56. Votre comité recommande aussi qu'une traverse au trottoir soit construite en face du lot 807, avenu Provencher.

M. le conseiller Fortin présente le 7ème rapport du comité de finance qui se lit comme suit :

7ème rapport du comité de finance, M. le conseiller Fortin, président, et MM. les conseillers Pelletier et Turenne : Votre comité recommande le paiement des comptes suivants :—La Cie Canadienne d'impimerie, $34.80 ; M. A. Kéroack, $12 20 ; P. F. Soucy, officier-rapporteur ; votre comité recommande aussi qu'un billet au montant de $4,500.00 à trois mois soit signé par son honneur le maire et le trésorier en faveur de la banque Impériale.

Les deux premiers rapports sont adoptés.

Proposé par M. le conseiller Fortin, appuyé par M. le conseiller Bédard, que le 7ème rapport du comité de finance, à l'exception de l'item de $10.00 à P. F. Soucy, nommé officier-rapporteur, soit renvoyé à la prochaine séance pour plus ample information, soit accepté. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Fortin, appuyé par M. le conseiller Lauzon, que les offres de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, pour faire faire à ses frais une partie des travaux pour combler le vide causé par l'éboulis en face du couvent, soient acceptés, avec reconnaissance, et que le conseil de la ville de Saint-Boniface, remercie Sa Grandeur de sa générosité et qu'une copie de la présente résolution lui soit transmise. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Bédard, appuyé par M. le conseiller Pelletier, que des soumissions soient demandées à tant la verge cube, pour remplir le vide causé par l'éboulis en face du couvent. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Pelletier, appuyé par M. le conseiller Lauzon, qu'un congé d'une quinzaine de jours soit accordé au trésorier. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Turenne, appuyé par M. le conseiller Bédard, que le conseil s'ajourne à lundi prochain, le 2 septembre, à 7.30 heures p.m.

Procès verbal de la seizième séance du septième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant un ajournement de la douzième séance régulière tenue mardi, le troisième jour de septembre A.D. 1889.

Présents : M. le conseiller Turenne, pro-maire, au fauteuil, et MM. les conseillers Bédard, Fortin, Houde, Lauzon et Pelletier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Le greffier dépose sur la table les communications suivantes : Une soumission de M. Louis Laventure, une de M. Elie Chamberland, et deux de MM. Erwin et McAnnany, pour remplir le vide causé par l'éboulis sur l'avenue Taché.

Proposé par M. le conseiller Fortin, appuyé par M. le conseiller Lauzon, que la soumission de MM. Erwin et McAnnany, à 25 centins la verge cube, soit acceptée.

Proposé en amendement par M. le conseiller Houde, appuyé par M. le conseiller Bédard, que de nouvelles soumissions soient demandées dans un journal français et un anglais, spécifiant l'endroit où la terre doit être prise, et que les dites soumissions soient reçues jusqu'à 6 heures p.m., jeudi, le 5 septembre 1889.

Votent pour l'amendement : MM. les conseillers Houde et Bédard ; contre : MM. les conseillers Fortin, Lauzon et Pelletier. L'amendement est déclarée perdu et la motion principale remportée.

Proposé par M. le conseiller Fortin, appuyé par M. le conseiller Lauzon, que le dépôt des personnes qui ont des soumissions qui n'ont pas été acceptées leur soient remis. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Fortin, que le contrat pour le remplissage du vide causé par l'éboulis en face du couvent, soit rédigé par M. James Prendergast et qu'il soit signé par les parties contractantes pour jeudi au soir, le 5 courant. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Fortin, appuyé par M. le conseiller Lauzon, que le président des travaux publics ou en son absence son honneur le maire, se procure les services de M. McPhilipps ou de tout autre ingénieur civil pour mesurer le vide causé par l'éboulis et recevoir l'ouvrage, et que le greffier s'abouche avec ces messieurs. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Pelletier, appuyé par M. le conseiller Lauzon, que la séance s'ajourne à lundi prochain, le 9 courant, et la séance est ajournée.

Chronique Locale.

—La rentrée à l'Académie Provencher a eu lieu lundi.

—M. Joseph Buron a pris possession de sa nouvelle maison sur la rue Dumoulin.

—Nouvelles importations chez M. F. E Verge : 50 caisses de chaussures d'hiver et d'automne.

—M. S. A. D. Bertrand est à faire faire des travaux considérables d'agrandissement à sa résidence.

—Nouvelles importations chez M. F. E. Verge : 2,000 sacs à blé qui seront vendus à grand marché.

—M. Michel Cyr a commencé à se faire construire une maisan en brique sur la rue LaVérendrye, près de sa résidence actuelle.

—Les dernières chaleurs que nous avons eues ont fait perdre beaucoup à nos bouchers. M. Lauzon, pour sa part, nous dit qu'il a souffert pour $125 de dommages.

—Nouvelles importations chez M. F. E. Verge : 200 paires de pantalons, de $1.50 à $6.00 ; 50 habillements en serge, valant $10.00 pour pour $7.50 ; 100 pardessus, de $5.00 à $20.00.

—A tous ceux qui ne savent pas où acheter leur farine à bon marché, nous conseillons d'aller à la maison populaire de Anderson & Lemieux, rue Main. Regardez nos prix : — Patent Process, $2 60 ; Strong Baker, $2.40 ; Bon-Bon, $2.05 ; XXXX, $1.80 ; Superfine, $1.20.

—Nous avons eu des chaleurs très fortes vendredi, samedi et dimanche. Pendant toute cette dernière journée, le vent a soufflé avec une force extraordinaire : tout le toit d'une grande bâtisse (76x36) appartenant à M. J. B. Lauzon a été enlevé et la couverture en ferblanc du bloc Dubuc a été aussi presqu'entièrement enlevée.

—Lundi, à la cathédrale, comme la chose se pratique tous les ans, une messe votive, du Saint Esprit a été chantée. Les élèves du Collège, du Pensionnat et de l'Académie Provencher étaient présents Mgr l'Archevêque offrit le saint sacrifice pour que le ciel bénissent les efforts des élèves et de leurs maîtres et maîtresses pendant cette nouvelle année scolaire.

—La farine est encore diminuée de 10 cents, et à tous ceux qui veulent s'en faire une provision, nous conseillons d'aller à la maison populaire de Anderson & Lemieux. Cette maison si bien connue de la population canadienne mérite l'encouragement de nos compatriotes. Leur manière honnête de faire les affaires, un assortiment des plus considérables et les prix les plus bas placent leur maison à la tête du commerce.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne-des-Chênes,

2 septembre.—Jeudi dernier, pendant que M. François Ducharme était occupé à couper du foin, son enfant âgé de cinq ans est tombé en avant de la faulx de la faucheuse qui lui a presque coupé les deux jambes. L'enfant est mourant.

—Les battages sont déjà commencés et le rendement du grain est meilleur que l'on croyait.

—Plusieurs cultivateurs de Sainte-Anne sont occupés à couper du foin dans le haut de la Rivière-aux-Roseaux où ils se proposent de bâtir des étables pour hiverner leurs bestiaux. Cependant, l'on constate que l'on s'est trop hâté d'aller au loin couper du foin, tandis qu'on peut en trouver en quantité suffisante dans les marais qui avoisinent Sainte-Anne.

—M. l'abbé Dabandès et M. Bocave étaient en visite à Sainte-Anne, la semaine dernière.

—Toutes les écoles de notre paroisse s'ouvrent aujourd'hui. Les RR. SS. ont pu terminer les travaux de leur nouveau couvent pour commencer les classes de leur externat et en même temps ouvrir leur pensionnat.

Saint-Jean-Baptiste,

3 septembre—Dimanche, après la messe, il y a eu une assemblée publique, convoquée par M. F. A. Martin, pour discuter les questions politiques du jour. Sans entreprendre de vous donner un rapport complet des discours prononcés par MM. Martin et Beaubien, je vous dirai néanmoins que M. Martin, dans le cours de ses remarques, a déclaré formellement qu'il se rangera dans l'opposition si le gouvernement Greenway propose l'abolition de la langue française et des écoles séparées, à la prochaine session.

Quelqu'un ayant demandé à M. Martin pourquoi il n'avait pas fait cette déclaration par la voie de la presse, il répondit que c'est à ses électeurs qu'il devait en premier lieu s'adresser pour faire savoir la ligne de conduite qu'il entend suivre à l'avenir.

Saint-Eustache,

4 septembre.—Le bazar qui sera fait ici au profit de la mission, commencera le 14 octobre pour se terminer le 17 au soir. Les personnes charitables des paroisses environnantes sont invitées fortement à contribuer à cette bonne œuvre.

—Melle Camilla Cusson, fille de M. Cusson, de Saint-Boniface, a charge de notre école cette année. Les classes se sont ouvertes avant-hier.

—Une retraite pour toute la paroisse aura lieu dans le cours du mois prochain, et commencera le 6

—Nous avons eu des feux de prairie ces jours derniers. Ainsi, samedi, il a brûlé plus de 75 tonnes de foin en meules, en arrière du marais des Anglais à environ 5 milles d'ici.

Saint-François-Xavier,

2 septembre—M. LaRivière de la Présentation, P. Q., qui a acheté la proprieté appartenant aux RR. SS. de la Charité, est arrivé au milieu de nous avec toute sa famille. Ce Monsieur doit sous peu se bâtir une résidence sur sa nouvelle propriété. Bienvenue et succès au nouveau colon.

—Notre dévoué curé, le Rév. M. Kavanagh, doit prendre les chars aujourd'hui pour se rendre à sa mission de la rivière aux Islets de Bois. Il sera de retour à la fin de cette semaine.

—Les classes commencées aujourd'hui se feront pendant quelques temps dans l'ancienne école, vû que les travaux au pensionnat ne sont pas encore terminés ; mais nous espérons qu'avant longtemps la dernière main sera mise à ce bel édifice.

—Les récoltes ici sont terminées et on peut dire que pour l'année le rendement est satisfaisant. Les battages sont aussi commencés.

—La rivière Assiniboine est tellement basse que l'on traverse à gué en plusieurs endroits. Au dire des anciens il y a très longtemps que pareille chose ne s'est vue.

NAISSANCES

Allard—En Saint-Boniface, le 1er courant, Madame Octave Allard, une fille.

Payette—A Saint-Vital, le 31 août dernier, Madame Martial Payette, une fille.

Desroches—En cette ville, le 26 août dernier, Madame Edouard Desroches, un garçon.

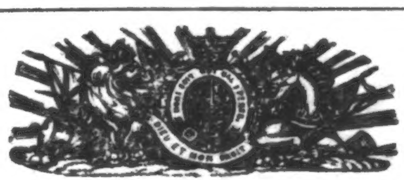
Hamelin—A Saint-Vital, le 31 août dernier, Madame Napoléon Hamelin, un garçon.

DECES

Morin—En cette ville, le 30 août dernier, à l'âge de 7 semaines, Joseph-Eugène, enfant de M. Louis Morin.

Chénier—En cette ville, le 30 août dernier, à l'âge de 8 mois et 15 jours, Edmond-Henri-Joseph, enfant de M. Félix Chénier.

Roch—A Sainte-Anne, à l'âge de six mois, Charles-Joseph-Noé, enfant de M. Charles Roch.



Des SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et portant la suscription pour maison du Surintendant à la Ferme Expérimentale de Brandon, Man.," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, le 17 septembre 1889, pour les différents travaux nécessaires à la construction de la maison du surintendant à la ferme expérimentale de Brandon, Man.

Les devis peuvent être vus au Département des Travaux Publics à Ottawa, et au bureau de M. A. J. Baker, agent d'immigration du gouvernement à Brandon, le et après mardi, le 27 août 1889, et on ne prendra en considération que les soumissions faites sur les formules imprimées que l'on fournira et signées de la main des soumissionnaires

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque *accepté, égal à cinq pour cent du montant qui y est inscrit* payable à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si l'adjudicataire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il ne l'exécute pas intégralement ; il sera remis, si la soumission n'est pas acceptée.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
A. GOBEIL,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 21 juillet 1889.
2i 5.9.89

PERDUE

Dans la paroisse de Saint-Joseph, Man., une taure d'environ un an et demi, sous poil rouge, corne gauche brisée et une tache blanche dans le bas du cou.

On peut réclamer l'animal chez le gardien d'enclos soussigné.

URGEL MARTEL,
Gardien d'enclos
de Saint-Joseph, Man.
3i 29.8.89

LOST

In the parish of St Joseph, Man., one heifer, about 18 months old, red, left horn broken and white spot on the lowest part of the neck.

Now in care of the undersigned pound-keeper.

URGEL MARTEL,
Found-keeper for the
parish of St. Joseph, Man.
3i 29.8.89

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné que le rôle d'évaluation de la Municipalité de Taché est maintenant révisé et que le soussigné greffier de la dite municipalité est prêt à recevoir des applications, afin d'inscrire sur la liste des électeurs le nom des personnes ayant droit d'y être inscrites. La liste sera terminée le quinzième jour de septembre A D. 1889.

Lorette, 31 juillet 1889.

Wm. LAGIMODIÈRE,
Greffier de la Municipalité de Taché.
4in 8.8.89

AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

1. Vous ne devez jamais envoyer à la fabrique le lait de vaches malades ou fiévreuses. Vous ne devez y envoyer celui de vaches fraichement vêlées que lorsqu'il pourra bouillir sans tourner.

2. Le lait de vaches en chaleur doit être trait, coulé, aéré et refroidi à part. Il faut l'aérer et le brasser plus longtemps et le refroidir plus fortement. Ce lait sera très dangereux pour la fabrication si vous ne le traitez pas comme nous l'indiquons.

3. Si vous avez besoin de lait pour la maison, choisissez une vache pour cette fin, et mettez son lait à part. Ceci est pour empêcher tout prétexte de prendre du lait dans la canistre. Le lait destiné à la fabrique ne vous appartient plus dès qu'il a été aéré et refroidi.

4. Ces pratiques malhonnêtes et déshonorantes qui consistent à garder des égouts, à écrémer le lait, à y ajouter de l'eau, ne sont pas générales; mais elles sont assez fréquentes pour que nous en disions un mot. Elles constituent un vol véritable et un vol *dur*; celui qui le commet vole ses amis, ses voisins, quelquefois toute sa paroisse.

5. Quand votre fabricant vous fera quelques remarques, ou vous refusera du lait, ne prenez pas cela en mauvaise part. Invitez-le à vous donner des conseils; ne cherchez pas à vous excuser, mais cherchez à faire mieux à l'avenir. Quand vous serez ainsi repris, relisez cet article attentivement et vous vous apercevrez que vous avez négligez quelques-uns des soins qu'elle recommande; observez ce qui y est dit et tout ira bien, nous vous en donnons la garantie. Si ces conseils sont suivis, l'on trouvera une amélioration dans les fabriques bien dirigées.

6. Il ne faut pas oublier que pour faire de l'argent à la fabrique, il faut y porter du lait; il faut bien hiverner les vaches, et leur donner une nourriture abondante l'été. L'on ne peut faire d'argent avec un animal qui prend la moitié de l'été pour se remettre et qui, rendu à la fin de juillet, se trouve sur un pacage insuffisant. Les fourrages verts (le blé-d'inde de l'Ouest surtout), sont une grande ressource pour aider à passer les sécheresses. Avec un arpent de blé-d'inde de l'Ouest bien cultivé, on peut soigner et maintenir 10 vaches pendant trois semaines ou un mois, sur un pacage médiocre. Le blé-d'inde continue à pousser si on fait la première coupe à dix ou douze pouces du sol, au-dessus du premier nœud.

Nous ajoutons ici les conseils suivants qui sont traduits d'un bulletin rédigé par le Prof. Robertson, du Collège d'Agriculture de Guelph, Ontario.

" En industrie laitière, on ne réussit qu'à la condition de se tenir au courant du progrès. Quand on se sert d'un vélocipède, il faut marcher ou débarquer, pas de moyen terme; c'est comme cela en industrie laitière: celui qui n'avance pas devra *débarquer*. Ainsi, pour maintenir notre réputation, nous devons améliorer la qualité et augmenter la quantité de nos produits *par vache et par arpent*, c'est-à-dire obtenir des animaux et de la terre des rendements meilleurs et plus considérables..........

" Tout cultivateur qui veut fournir du lait à une fabrique, devra s'efforcer de mettre ses vaches dans les meilleures conditions pour la production de bon lait. Il est facile de mettre le lait à l'abri des causes détériorantes, mais s'il est de mauvaise qualité d'abord, il est impossible de le rendre bon par la suite. De là l'importance de ne tenir que des vaches en bonne santé.

" Ces vaches doivent recevoir une nourriture abondante et saine; la qualité de la nourriture se retrouvera dans le lait et le fromage. C'est un fait acquis que si cette condition n'est pas observée, le lait ne peut être délicat de goût ni de bonne conservation.

" On ne doit donner que de l'eau bien pure aux vaches, et on doit leur en donner en abondance. Souvent on rencontre des cultivateurs portant peu d'attention à la qualité de l'eau que boivent leurs vaches; —ils semblent évidemment croire que pourvu que les vaches boivent du liquide, le lait ne s'en sentira point.

" J'en ai même connu qui prétendaient que les vaches aiment à boire de ces choses qui ne leur conviennent pas et qui ne peuvent leur faire du bien. Il se rencontre bien de ces bêtes-là, mais la *bête* n'est pas toujours le meilleur juge. On reconnaît un homme intelligent par ce qu'il met à la portée de ses vaches.

" J'ai examiné au microscope certains échantillons de lait, et j'ai vu des *microbes*, des germes de maladie qui étaient entrés dans le corps de l'animal par son eau.—On peut bien atténuer un peu la mauvaise qualité de pareil lait en faisant le fromage, mais il est impossible de donner au fromage le goût fin qu'on obtiendrait si l'eau bue par les vaches était pure et saine;—de plus ce fromage se conservera moins bien. Encore une fois, pas de fromage de première qualité si le lait ne l'est pas.

" Un autre point bien important: Donnez souvent du sel à vos vaches. N'ayez pas peur qu'elles en prennent trop; cela n'arrive que quand elles n'en ont pas habituellement.

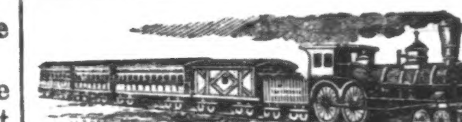
" Voici une expérience, faite en 1886, qui prouve l'importance de donner du sel aux vaches. Onze vaches, furent divisées en quatre groupes, dont deux seulement avaient accès au sel, et mises dans un même pâturage. Les groupes qui n'avaient pas de sel perdirent en 2 jours 17½ o/o de la quantité de lait donné; le premier groupe se sentit à peine du changement. Douze jours après, on retrancha le sel à un troisième groupe; résultat: réduction de 14½ o/o dans le rendement. Et pendant tout ce temps le groupe auquel on avait continué à donner du sel se maintenait sans diminution; il ne consommait qu'environ 4 onces de sel par vache et par jour.—Au point de vue de la qualité du lait, le changement était aussi marquant. Le lait des vaches sans sel surissait en moyenne vingt-quatre heures plus tôt que le lait du groupe qui recevait du sel.

" Il ne suffit pas de donner du sel aux vaches une fois par semaine. Il y en a qui font cette distribution le dimanche après-midi; ça n'est guère mieux pour la vache que pour l'homme. Donnez en *tous les jours*.

" Eloignez vos vaches des endroits empestés de mauvaises odeurs. Si vous saviez comme vos vaches sont sensibles à cela! A ma connaissance, il y a quelques années, on refusa le lait d'un patron parce que ce lait, provenant d'un troupeau de 25 vaches, avait une odeur intolérable. Ce pauvre cultivateur ne pouvait trouver de raison à ce mal; j'allai faire une inspection de sa ferme; je visitai tout d'un bout à l'autre et je finis par découvrir dans un bois où les vaches allaient souvent, la carcasse d'un cheval qu'on avait jeté là au printemps. On enterra de suite la carcasse, et le lait redevint *de suite* comme celui des autres patrons.

" Ayez des étables bien aérées, si les vaches sont à l'étable.

" Ne maltraitez pas vos vaches. Les mauvais traitements vous retomberont toujours sur la bourse; vous aurez moins de lait, la vache se vengera comme cela. Si vous avez un chien dur aux vaches, *tuez-le cette semaine*; il vous coûte plus cher qu'une vache à entretenir."



CHEMIN DE FER
NORTHERN PACIFIC ET MANITOBA.

HEURES DES CONVOIS
DEPUIS LE 9 AVRIL 1889.

Tous les jours excepté le dimanche.	Express No. 51 tous les jours.	Temps moyen du centre.	Milles.	Express No. 54 tous les jours.	Tous les jours ex'té. le dim.
		Stations.			p.m.
1.25pm	1.40pm	A...Winnipeg.. L.	..	9,10a	4.09
1.10pm	1.32pm	.Emb. du Portage.	..	9.20a	4.15
12.47pm	1.19pm	....St. Norbert....	9	9.37a	4 38
11.55am	12.47pm	...Ste. Agathe...	24	10.19a	5.36
11.24am	12.27pm	..Silver Plains..	33	10.45a	6.11
10.56am	12.08pm	.......Morris	40	11.05a	6.42
10.17am	11.55am	.St. Jean-Baptiste.	47	11.23a	7.07
9.40am	11.33am	......Letellier	56	11.45a	7.45
8 55am	11.00am	L..West-Lynne. A.	65	12.10p	8.30
8.40am	10.50am	L...Pembina.... A.	66	12.35p	8.45
	6.25am	..Winnipeg Junc..	..	8.50p	
	4.40pm	....Minneapolis ...	..	6.35a	
	4.00pm	L....St. Paul.... A	..	7.05a	
	6.40pm	......Helena......	..	4.00p	
	3.40pm	..... Garrison......	..	6.35p	
	1.05am	.... Spokane	..	9.55a	
	8.00am	..... Portland	..	7.00a	
	4.20am	......Tacoma......	..	6.45a	

p.m. 2.30		a.m. 8.00	.....St. Paul.....	a.m. 7.30	p.m. 3.00	p.m. 7.30
p.m. 10.30	a.m. 7.00	a.m. 9.30	.....Chicago.....	a.m. 9.00	p.m. 3.10	p.m. 8.15
p.m. 6.45	p.m. 10.15	a.m. 6.00	......Detroit......	p.m. 7.15	p.m. 10.45	a.m. 6.10
	a.m. 9.10	p.m. 9.05	.....Toronto.....	a.m. 9.10	.....	p.m. 9.05
	a.m. 7.00	p.m. 7.50	....New York....	a.m. 7.30	p.m. 8.50	p.m. 8.50
	a.m. 8.30	p.m. 3.00	..... Boston......	a.m. 9.35	p.m. 10.50	p.m. 10 50
	a.m. 9.00	p m. 8.30	.... Montréal	p.m. 8.15	.....	a.m. 8 15

Chars Dortoirs palais et chars Réfectoires

A CHAQUE CONVOI.

J. M. GRAHAM, Gérant général. H. SWINFORD, Agent général.

Chemin de Fer
NORTHERN PACIFIC.

Pembina, Grand Forks, Helena, Butte, et tous Les principaux endroits du Montana.

La Voie Transcontinentale Populaire

—ET AVEC—

CHARS REFECTOIRES.

Spokane Falls, Portland, Seattle, Victoria, C.B., tous les endroits dans Puget Sound et l'Alaska. Tous les endroits dans Ontario et Québec.

Convois Express tous les jours

AVEC CHARS DORTOIRS PALAIS

Et chars dortoirs pour les émigrants.

☞La seule voie ferrée se rendant au Parc National de Yellowstone. Pour plus d'informations, s'adresser à

CHAS. S. FEE,
Agent général des passagers et des billets.
jno 15.11.88. SAINT-PAUL, MINN

LE CHEMIN DE FER
Northern Pacific
—ET—
Manitoba.

La seule ligne qui fasse circuler tous les jours des chars

PULLMAN-DORTOIRS

—ET DES—

Chars - Réfectoires,

DE WINNIPEG AU SUD.

Billets directs vendus pour tous les points du Canada y compris la **Colombie-Britannique et les Etats-Unis.**

RACCORDEMENT RÉGULIER A TOUTES LES GARES UNION.

Les bagages à destination d'endroit du Canada sont consignés directement, faisant ainsi éviter le trouble et les douanes. On obtient des billets pour la traverse de l'Océan et des cabines pour l'Angleterre et toute l'Europe.

TOUTES LES PRINCIPALES ET MEILLEURES LIGNES DE VAPEURS SONT REPRÉSENTÉES.

DES BILLETS D'EXCURSION A

La Côte du Pacifique,

—BONS POUR—

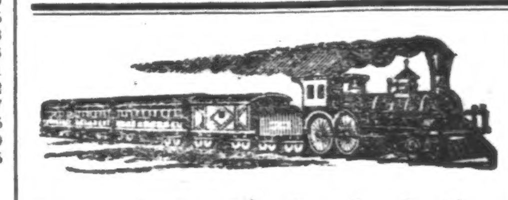
—SIX MOIS ET RETOUR,—

Sont aussi vendus.

Pour plus amples informations, adressez-vous ou écrivez aux agents de la compagnie.

H. J. BELCH.
Agent des billets de la cité, 285 rue Principale, Winnipeg.

HERBERT SWINFORD,
Agent général, 457 rue Principale.
J. M. GRAHAM, Gérant général.



Chemin de fer Canadien du Pacifique

SERVICE DES CONVOIS
DEPUIS LE 11 NOVEMBRE 1888.

Stations	Départ.	Arrivée.
	Allant Est	Al. Ouest.
Winnipeg †	D 17.00	C 12.00
Portage du Rat	24.01	4.55
Ignace	7 20	22.00
Savanne	10.40	18.30
Port-Arthur	E 14.30	B 14.30
	Al. Ouest.	Allant Est.
Winnipeg †	A DÉ 13.20	A AR 16.00
Portage la Prairie	13 52	13.37
Carberry	17.57	11.46
Brandon	C 18.15	A 10 45
Virden	20.10	7.41
Elkhorn	21.00	7.00
Moosemin	21.55	5.57
Broadview	23.55	4.10
Qu'Appelle	2.20	1.28
Regina	D 3 45	D 23.55
Moosejaw	AR 5 35 / DÉ 5.50	DÉ 22.05 / AR 21.55
Swift Current	10.30	17.25
Maple Creek	14.18	13.24
Dunmore	16.42	11.07
Medicine Hat	17.30	10.50
Gleichen	23.00	5 50
Calgarry	C 1 20	3.35
Canmore	4.40	C 24.35
Banff	5.20	23.45
Field	8 35	21.25
Donald	11.10	17.55
Glacier House B. C.	12.35	14.30
Revelstoke	15.40	11.10
Kamloops	H 21.23	4.55
Savonas	.....	B ......
Ashcroft	24.45	2.07
North Bend	AR 7.10 / DÉ 7.35	DÉ 19 51 / AR 19.26
Agassiz	11.09	15.52
New Westminster	14.10	13.00
Vancouver	14.15	12.45
Victoria	H 21 00	3.00
	Allant Sud	All. Nord.
Winnipeg †	A DÉ 10.30	A AR 20.30
Dominion City	13.55	17.05
Emerson †	A AR 14.30	A DÉ 16.30
	All. Nord.	Allant Sud
Winnipeg	G 15.30	F AR 9.15
Selkirk Ouest	G 17.30	F DÉ 7.30
	Al. Ouest.	Allant Est.
Winnipeg	G DÉ 9.00	G AR 14.20
Stony Mountain	10.00	13.30
Stonewall	G AR 10.30	G DÉ 13.00
	Allant S.O.	Allant N.E
Winnipeg †	F DÉ 12.30	G AR 15.30
Headingly	13,23	14.40
Barnsley	15.40	16.15
Treherne	18,38	9.32
Holland	F 19.35	G 8.35
Cypress River	20.20	7.50
Glenboro†	F 21.00	DÉ 7.15

All. S.-Ouest.			All. Nord-Est	
9 45	F12 40	D† Winnipeg A	F12 50	15 32
11 20	14 27	......Morris......	11 20	13 35
11 47	15 15	†..Rosenfeldt..	10 52	12 55
13 35	15 55	Ar...Gretna ...	10 25	16 55
....	16 32	†...Morden.....	....	11 45
....	18 00	... Manitou ...	....	10 22
....	19 04	..Pilot Mound..	....	9 12
....	19 15	..Crystal City..	....	9 05
....	20 05	.. Cartwright ..	....	8 17
....	20 24	...Holmfield ...	....	7 54
....	20 48	...Killarney ...	....	7 22
....	21 42	A Boissevain D	....	6 12
....	22 30	A Deloraine D	F	5 15

† Stations où l'on peut manger.

RÉFÉRENCES.

A. Tous les jours. B. Tous les jours excepté le mardi. C. Tous les jours excepté le mercredi D. Tous les jours excepté le jeudi. E. Tous les jours excepté le vendredi. F. Les lundis, mercredis et vendredis. G. Les mardis, jeudis et samedis. H. Tous les jours excepté le samedi. K. Tous les jours excepté le lundi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Donald d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Donald d'après le temps moyen du Pacifique.

GEO. OLDS, Gér. gén. du fret. LUCIUS TUTTLE, Gér. du fret des pass.
W.M. WHITE, Surint. Général. ROBERT KERR, Agt Gén. des Pass.
jno.18.12.84.



AVIS.

Avis est par le présent donné que toutes communications se rapportant aux affaires qui concernent le département des Affaires Sauvages, devront être adressées à l'honorable E. Dewdney, comme surintendant général des Affaires Sauvages, et non comme ministre de l'intérieur, ou au soussigné. Tous les officiers du département devraient adresser leurs lettres officielles au soussigné.

L. VANKOUGHNET,
Député surintendant général des Affaires Sauvages.
Département des Affaires Sauvages,
Ottawa, 11 Mai 1889 13ins 23.5.89